

tures des grands maîtres; 3^e un dessin d'après une œuvre remarquable de sculpture de l'antiquité ou de la Renaissance.

En deuxième année un tableau d'au moins deux figures, de grandeur naturelle.

En troisième année 1^o une copie peinte d'après un tableau ou une fresque de grand maître, 2^o une esquisse peinte de sa composition.

En quatrième année un tableau de sa composition de plusieurs figures de grandeur naturelle.

Le sculpteur doit exécuter en première année 1^o un bas-relief d'une ou deux figures de grandeur naturelle, 2^o une copie en marbre (fourni par l'Etat) d'une statue antique.

En deuxième année 1^o une figure en ronde bosse de sa composition et de grandeur naturelle, 2^o l'esquisse très-arrêtée en bas-relief d'une composition.

En troisième année 1^o le modèle d'une figure en ronde bosse de sa composition, 2^o une tête d'étude.

En quatrième année exécuter en marbre la figure de l'année précédente.

L'architecte doit exécuter en première année quatre feuilles de détails d'après les monuments antiques de Rome et de l'Italie centrale.

En deuxième année 1^o quatre feuilles de détails d'après les monuments antiques, 2^o quelques détails d'architecture de la Renaissance.

En troisième année : deux feuilles de détails d'après un monument antique de l'Italie, de la Sicile ou de la Grèce, 2^o des détails décoratifs du moyen âge ou de la Renaissance.

En quatrième année soit la restauration d'un édifice antique, soit une étude générale et comparative sur les monuments antiques avec mémoires à l'appui.

Le graveur en taille-douce doit exécuter en première année. 1^o deux figures d'après nature et deux dessins d'après l'antique, 2^o deux études de fragments de tableaux ou fresques des grands maîtres, 3^o le dessin d'un ancien portrait pris dans une galerie, 4^o une épreuve de la planche ébauchée de ce portrait.

En deuxième année 1^o une figure d'après nature et un dessin d'après l'antique, 2^o un dessin d'après un tableau ou une fresque, 3^o la planche terminée au burin du portrait ébauché en première année.

En troisième année 1^o deux figures d'après nature et deux dessins d'après l'antique, 2^o un dessin d'après un tableau ou une fresque, 3^o l'ébauché de la planche représentant ce tableau ou cette fresque.

En quatrième année : la même planche terminée.

Le graveur en médailles et en pierres fines doit exécuter en première année 1^o une figure d'après nature en cire, 2^o une tête d'étude; 3^o la copie en creux sur acier d'une médaille antique, 4^o un dessin soit d'après nature, soit d'après l'antique ou les maîtres.

En deuxième année : 1^o le camée de la tête d'étude exécutée en cire l'année précédente, 2^o une pierre gravée en creux d'après une antique, 3^o l'esquisse très arrêtée d'une médaille composée, 4^o l'esquisse d'un camée, 5^o un dessin soit d'après nature, soit d'après les maîtres.

En troisième année : 1^o le modèle en cire d'une médaille de sa composition; 2^o l'exécution sur acier en creux de cette médaille.

Le musicien doit en première année : 1^o composer deux partitions complètes l'une sera un oratorio ou une messe, l'autre un opéra ou fragment d'opéra français ou italien sur un livret ancien ou nouveau, accepté par le directeur, 2^o copier ou mettre en partition lui-même une œuvre inédite des maîtres du XVI^e, XVII^e ou XVIII^e siècle, manquant à la bibliothèque du Conservatoire.

En deuxième année : composer encore deux partitions complètes, l'*oratorio* pouvant être remplacé par une symphonie composée de quatre morceaux.

En troisième année : 1^o écrire un opéra en un acte; 2^o composer le morceau symphonique destiné à être exécuté à la séance publique annuelle de l'Académie à Paris.

En quatrième année : écrire également un opéra en un

acte sur livret ancien ou nouveau. Tous les ans une œuvre choisie par la section de musique, parmi les quatre envois du pensionnaire de dernière année, est exécutée au Conservatoire.

Une fondation particulière importante, tout récemment réglée par l'Institut et le ministère des Beaux-Arts, sans être toutefois réservée aux élèves de Rome, assure une chance favorable aux œuvres musicales. C'est le legs Anatole Crescent, qui met à la disposition de l'Académie une rente triennale de 18,500 francs pour l'exécution d'un opéra, opéra-comique ou d'une opérette. Sur la somme principale, 10,000 francs sont donnés en subvention au théâtre qui aura monté l'ouvrage.

ENVOIS DE ROME. — Il y a tous les ans, du 1^{er} au 15 avril exposition publique au palais de l'Académie de France, des travaux des pensionnaires. Puis ces travaux sont envoyés à Paris et exposés pendant une semaine à l'École des Beaux-Arts.

MORTIMER D'OAGNE.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE QUEBEC.

CONCOURS DE 1876.

Les Concours de 1876 auront lieu LUNDI, le 5 de JUIN prochain, dans la Cité de Montréal.

Matières des concours pour l'obtention des diplômes de seconde classe.

ORGUE—Prélude No 2, (trois préludes et fugues) MENDELSSOHN.

(Edition Novello Ewer & Cie.)

PIANO.—Premier mouvement de la sonate en sol (12 sonatas for the piano) CLEMENTI.

(Russell et Tolman, éditeurs)

VIOLON,—Cavatine RAFF.

VOIX,—Solfège.—Examen sur les principes élémentaires.

COMPOSITION.—Genre au choix du concurrent.

Matières des concours pour l'obtention des diplômes de première classe

ORGUE—Allegro vivace et fugue (*do* majeur), deux derniers mouvements de la sonate No. 2 (Six sonates pour orgue) MENDELSSOHN.

(Edition Novello, Ewer & Cie.)

PIANO.—Presto agitato Finale de la sonate en *do* dièze mineur (Moon-Light Sonata) BEETHOVEN.

VIOLON—Andante et Rondo du 24^e Concerto de VIOTTI.

VOIX.—Soprano.—Il va venir—(*La Juive*).... HALEVY.

ou bien :

Me voilà seule enfin, air de *La Reine de Saba*.... GOUNOD.

Contralto Jour heureux si plein d'ivresse (oh ! quel giorno) cavatine de *Sémiramis* ROSSINI.

ou bien :

O rest in the Lord! (*Elie*) MENDELSSOHN.

Ténor.—De ma fidèle amie, (*Don Juan*). MOZART.

Basse.—A ma voix naissez ! récit et air de la *Création* HAYDN.

HARMONIE.—Théorique et pratique.

COMPOSITION.—Genre au choix du concurrent

Concours spéciaux.

Un prix sera accordé au concurrent heureux qui présentera une composition d'un mérite exceptionnel, et le titre de *Lauréat* pourra lui être conféré aux conditions exigées par l'article 14^e de la Constitution de l'Académie.

Un autre concours spécial sera ouvert pour le Piano, Morceau de concours: FINALE de la GRANDE SONATE de THALBERG, op 56. Un prix sera également accordé au candidat heureux, ainsi que le titre de *Lauréat* aux conditions portées à l'article 14^e de la Constitution.

ERNEST GAGNON,

Président,

CLOD. DÉLISLE,

Secrétaire,